

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE 2

À l'alinéa 1, supprimer les mots :

« de grande capacité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Des études de la Direction Régionale de l'Équipement en Ile-de-France (DREIF) indiquent que ce métro sera en réalité peu utilisé. Le futur métro sera un métro sur pneus, formant un système de transport non fiable aux infrastructures nationales ou régionales existantes. Il s'agit d'un système fermé, sans connexion qui n'offre par conséquent pas une capacité de desserte optimale.